

PROGRAMME DE TESTS RAPIDES DE DÉTECTION DE LA COVID-19 EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES

LES TESTS RAPIDES

Les tests rapides sont utilisés dans les milieux de travail et d'études comme **mesure de prévention** pour détecter la présence de la COVID-19 et éviter sa transmission par des **personnes asymptomatiques**.

- Contrairement aux tests PCR¹ qui exigent initialement un prélèvement profond effectué par une professionnelle ou un professionnel de la santé, les tests rapides sont **beaucoup moins intrusifs** et peuvent être effectués facilement par la personne elle-même.
- Alors que les tests PCR sont des tests diagnostiques avec une haute sensibilité, les tests rapides ont une sensibilité moins élevée et servent plutôt comme un outil de dépistage. Les tests rapides identifient un **cas présumé positif** qui doit être confirmé par la suite par un test PCR.
- Une personne présentant des symptômes subit normalement un test PCR une seule fois. Par contre, les personnes qui acceptent de participer au **programme de tests rapides** sur une base volontaire font un test rapide **deux fois par semaine** sur une période de plusieurs semaines.

LE PROGRAMME DE TESTS RAPIDES

Le gouvernement canadien a mis sur pied un programme de tests rapides en milieu de travail et d'études en partenariat avec les provinces et territoires.

- Au N.-B., le ministère de la Santé ainsi que les chambres de commerce d'Edmundston, de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton collaborent à sa mise en œuvre. Le programme s'adresse tant aux grands employeurs qu'aux petites et moyennes entreprises.
- Les universités du N.-B. y participeront en tant que grands employeurs. Des membres des **trois campus de l'Université de Moncton** seront invités à participer au programme. Les trousseaux de tests rapides seront fournis gratuitement par le ministère de la Santé du N.-B.

LES PERSONNES FORMÉES

Sur chaque campus, une ou plusieurs personnes seront formées pour gérer le programme de tests rapides.

- Les personnes formées seront responsables d'expliquer le déroulement du test aux participantes et participants, de noter les résultats et d'en assurer la confidentialité. Elles devront également s'assurer que les déchets biologiques sont placés dans un contenant prévu à cette fin.
- Dans le cas d'un résultat positif, les personnes formées devront informer l'équipe des maladies transmissibles de Santé publique **dans un délai d'une heure** du cas présumé positif.
- À la fin de chaque mois, chaque campus soumettra un formulaire de déclaration indiquant le nombre de tests effectués, le nombre de résultats positifs, négatifs et non concluants ainsi que le nombre de tests restants.
- À l'UMCM, la gestion du programme sera assurée par **Sophie LeBlanc Roy, responsable du Service de santé et psychologie**, en collaboration avec Lynn Courteau, agente de sécurité biologique et Chantal Frenette, infirmière.

¹ Le terme *test PCR* « polymerase chain reaction test » s'emploie couramment bien qu'il existe un équivalent français : *test RCP* « test par réaction en chaîne de la polymérase ».

LES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Les tests rapides sont faits sur une base volontaire par des personnes **sans symptômes**.

- Les participantes et participants devront **signer un formulaire de consentement** et s'engager à faire le test rapide deux fois par semaine sur une période de plusieurs semaines.
- Les participantes et participants devront s'engager à subir un test PCR si le résultat du test rapide est positif.
- Les groupes ciblés comprennent les étudiantes et étudiants ayant le plus de contacts (ex. locataires des résidences, athlètes universitaires) ainsi que les employées et employés dans les milieux où il y a le plus de circulation.
- En phase verte, tout membre de la communauté universitaire présentant **un seul symptôme** est autorisé à entrer dans les édifices du campus et à continuer sa participation au programme de tests rapides. Par contre, toute personne présentant **deux symptômes ou plus** devra rentrer chez elle et prendre rendez-vous pour un test PCR.

LE DÉROULEMENT DU TEST

Pour effectuer le test, les participantes et participants se rendront à un local sur le campus sans rendez-vous pendant les plages horaires fixées par la ou le responsable du programme de tests rapides du campus.

- Chaque participante ou participant recevra une trousse comprenant un écouvillon (tige pour faire le prélèvement), un flacon de solution et une bandelette de test.
- Chaque personne fera le prélèvement dans les deux narines elle-même, mettra l'écouvillon dans le flacon de solution, le brassera et déposera ensuite 5 gouttes de la solution dans le puits sur la bandelette de test.
- Une vidéo expliquant le test est disponible :
 - en français : <https://www.youtube.com/watch?v=CrWpJi04D0E>; et
 - en anglais : <https://www.youtube.com/watch?v=LEDib8tjhrI>.

LE RÉSULTAT DU TEST

Le résultat apparaîtra 15 minutes plus tard.

- S'il est **négatif**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre C (contrôle).
- S'il est **positif**, deux lignes rouges apparaîtront dont l'une à côté de la lettre T (test) et l'autre à côté de la lettre C (contrôle). **Tout résultat positif doit être confirmé par un test PCR**. La personne devra obligatoirement rentrer chez elle et prendre rendez-vous pour un test PCR.
- S'il est **non concluant**, une seule ligne rouge apparaîtra à côté de la lettre T (test). Dans le cas d'un résultat non concluant, la personne devra refaire le test rapide immédiatement.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour plus de renseignements sur le programme de tests rapides, veuillez consulter les liens suivants :

- Nouveau-Brunswick : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/a-propos-de-covid-19/test-tracage.html#7>
- Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/test-depistage-recherche-contacts/tests-rapide-employes.html>.